

Montréal, le 11 mai 2016

Par dépôt électronique (SDÉ)

À : Tous les participants

**Objet : Établissement d'un mécanisme de réglementation incitative assurant la réalisation de gains d'efficacité par le distributeur et le transporteur d'électricité
Dossier de la Régie : R-3897-2014**

Chères consœurs, chers confrères,

Lors de la rencontre préparatoire du 22 mars 2016, la Régie a entendu les représentations des participants quant à la fixation des dates d'audiences de la phase 1 du dossier mentionné en objet et reporté à une date ultérieure l'examen des moyens préliminaires.

Le 12 avril 2016, Hydro-Québec dans ses activités de distribution a transmis une lettre confirmant le maintien de sa preuve tel que déposée. Toutefois, en ce qui a trait à la preuve d'Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur), la Régie est toujours en attente d'une communication de sa part.

En conséquence, la Régie demande aux parties de réserver les dates suivantes :

- 8 juin 2016 pour l'audience relative aux représentations sur les moyens préliminaires ;
- 19 au 30 septembre 2016 pour l'audience au fond de la phase 1.

Ces dates pourraient être confirmées ou modifiées à la suite de la réception de la communication du Transporteur relative à sa preuve.

Veillez agréer, chères consœurs, chers confrères, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml